



Entre Champagne et Brenne



APPEL A CANDIDATURES

Saint-Maur, le 8 avril 2026

Dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la commune de Saint-Maur lance un appel à candidatures afin de désigner 5 membres issus de la société civile.

Texte

Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ces représentants devront être proposés par des associations relevant des quatre catégories suivantes :

- L'Union départementale des associations familiales
- Les associations de personnes âgées et de retraités
- Les associations de personnes handicapées
- Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Modalités de candidature

Les associations concernées peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter. Les associations ayant un objet similaire peuvent également présenter une liste commune.

Conditions à remplir

Pour que les candidatures soient recevables, les personnes proposées doivent :

- Être officiellement mandatées par leur association
- Avoir une association dont le siège est situé dans le département de l'Indre
- Mener des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la ville de Saint-Maur
- Ne pas être fournisseurs de biens ou de services au CCAS, ni entretenir de relation de prestation avec celui-ci
- Ne pas être membres du Conseil municipal

Les listes de candidats doivent être adressées à Madame le Maire :

- Par courrier recommandé avec accusé de réception
- Ou déposées à la mairie contre accusé de réception

Date limite de dépôt : 20 avril 2026

Adresse :

CCAS – Hôtel de Ville
Place de la mairie BP 26
36250 Saint-Maur